

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 66

ABSTENTION : 7

- CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Louise BORSATO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Roland PONSAA	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Actualisation des autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire 2015, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

I) Autorisations de programme du secteur « habitat et renouvellement urbain » :**◆ Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2015.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	14 200 000 €	11 191 408 €	2 351 757 €	656 835 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 331 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 - 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	6 331 575 €	6 048 693 €	130 566 €	152 316 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 819 329 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 806 329 € (contre 6 819 329 €),

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 - 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	6 806 329 €	6 259 929 €	546 400 €	-
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 985 629 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)			
			2015	2016	2017	2018
Montants	6 985 629 €	5 500 629 €	132 850 €	1 047 050 €	305 100 €	-
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 814 500 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)			
			2015	2016	2017	2018
Montants	7 814 500 €	4 359 150 €	1 668 450 €	1 516 700 €	252 400 €	17 800 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2013 :**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 7 237 500 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)			
			2015	2016	2017	2018
Montants	7 237 500 €	2 515 000 €	2 164 800 €	2 057 200 €	496 700 €	3 800 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2014 :**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 736 600 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 928 100 € (contre 6 736 600 €), mais qui resterait en deçà du montant initial de l'autorisation de programme (7 000 000 €). Cet ajustement est lié au financement complémentaire de PLAi (prêts locatifs aidés) au titre du PLH, relevant jusqu'alors du périmètre d'intervention ANRU.

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)			
			2015	2016	2017	2018
Montants	6 928 100 €	736 300 €	2 294 830 €	2 773 560 €	1 095 910 €	67 500 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 608 450 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 - 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	7 608 450 €	1 352 210 €	4 102 855 €	1 536 025 €	617 360 €
Affectation		Chapitre 204			

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation antérieure à 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 896 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 - 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	1 896 000 €	353 400 €	1 229 400 €	289 200 €	24 000 €
Affectation		Chapitre 204			

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 000 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2015.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	1 000 000 €	90 000 €	380 000 €	420 000 €	110 000 €
Affectation		Chapitre 204			

II) Autorisations de programme du secteur « culture et sports » :

♦ Rénovation de la piscine du Carrousel :

- **Coût prévisionnel de l'opération** : 20 508 887 € HT (valeur novembre 2014), options incluses, en référence à la délibération du 27 novembre 2014.

- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2019** : 20 710 000 € HT, estimations de révisions de prix incluses.

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2015.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Montants	20 710 000 €	1 420 000 €	2 295 000€	7 235 000€	8 360 000 €	1 400 000 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 -23				

♦ Réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard :

- **Coût prévisionnel de l'opération** : 19 343 875 € HT, en référence à la délibération du 30 janvier 2014 (18 593 875 € HT d'enveloppe prévisionnelle) et à la délibération du 18 septembre 2014 (750 000 € pour la couverture des virages présentée en option).

- **Dépenses réalisées au 31 décembre 2014** : 250 558 € HT

- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2018** : 19 093 317 € HT

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2015.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	19 093 317 €	3 650 000 €	11 300 000 €	3 740 000 €	343 317 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 -23			

III) Autorisations de programme « grandes infrastructures et transports urbains » :

♦ Réalisation de 2 lignes de tramway :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2016 :** 451 113 000 € TTC

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2015 – 2016, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants en K€ TTC	451 113	424 826	4 156	22 131
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23	

♦ Participation au financement de la LINO

- **Montant de l'autorisation de programme :** 36 900 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par la DREAL. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	36 900 000 €	33 180 458 €	1 134 996 €	2 584 546 €
Affectation			Chapitre 204	

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.